

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: CL/JR/IT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - E.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - **Jocelyne MICHAUX** (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - **Sophie CORDIER** (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - **Maryse GABET** (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 22 : Aménagement du Parc Zoologique - Redéploiement de la zone africaine du zoo recouvrant les aspects historique, scientifique et touristique - Engagement de l'opération, plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-10, L.2331-4 et L.2331-6.

Considérant que la Ville souhaite s'engager dans un projet structurant permettant de garantir le bien-être animal, d'accroître la qualité de l'accueil du public, d'assurer visibilité et attractivité à cet équipement, tout en misant sur une remise à niveau des éléments de bâti, par son insertion au sein du patrimoine architectural et culturel, les fortifications Vauban étant un aout exceptionnel pour le zoo.

Que les travaux prévus consistent à

- réaménager la zone de loisirs,
- mettre l'accent sur la zone Afrique,
- créer un cheminement grand public.

Que le coût global de ce projet est estimé à 1 635 000,00 Euros HT.

Considérant que le programme opérationnel F.E.D.E.R (Fonds Européen de Développement Régional) du Nord Pas de de Calais pour la période 2014-2020 comprend, dans son axe 4 « *préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique* ».

Que les travaux prévus sont éligibles au programme F.E.D.E.R.

Considérant que le plan de financement du projet s'équilibre provisoirement comme suit :

Dépenses	€ HT	Recettes	%	€ HT
Cout des travaux	1 635 000,00 €	Union européenne(FEDER)	70,00%	1 144 500,00 €
		Ville	30,00%	490 500,00 €
Total	1 635 000,00 €	Total		1 635 000,00 €

Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal:

- d'autoriser le Maire ou son délégué à engager cette opération,
- Approuver le plan de financement prévisionnel,
- Autoriser le Maire ou son délégué à solliciter toutes subventions et engager sur le budget communal la part restant à la charge de la Ville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,


- **Autorise** le Maire ou son délégataire à engager l'opération d'aménagement du Parc Zoologique - Redéploiement de la zone africaine du zoo recouvrant les aspects historique, scientifique et touristique - Engagement de l'opération, plan de financement prévisionnel et demande de subventions
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel,
- **Autorise** le Maire ou son délégataire à solliciter toutes subventions et engager sur le budget communal la part restant à la charge de la Ville

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

